



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

N° 35529 / MEE / DGEE / DFCI

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 05/08/2024

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Caroline MAUZE, cheffe du DFCI (40 46 29 99)

à

**Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er et 2nd degré
de l'enseignement public et privé,
Mesdames et Messieurs les personnels d'éducation de l'enseignement public et privé
Mesdames et Messieurs les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de l'enseignement public et privé
s/c de Monsieur le Directeur Diocésain
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs de département de la DGEE

Objet : Modalités d'accès et de suivi aux formations du programme académique de formation continue (PRAF) : personnels enseignants de l'enseignement public et privé des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) - Année scolaire 2024-2025.

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre du PRAF 2024-2025 ouvert à toutes les catégories de personnels. Le PRAF 2024-2025 est validé par le comité de pilotage (Ministère de l'éducation et Vice-rectorat de la Polynésie française) et élaboré par les responsables pédagogiques de formation (IEN, IA-IPR...) en cohérence avec la politique éducative mise en œuvre en Polynésie française. Il s'articule autour de 10 cycles de formation métiers, de 3 cycles inter-métiers, inter-catégoriels et de 451 dispositifs qui s'adressent à tous les personnels de l'éducation de Polynésie Française.

• **3 cycles de formation inter-métiers, inter-catégoriels :**

- Tous les personnels, tous les métiers
- Personnels contractuels et entrant en fonction
- Personnels en projet de développement, d'évolution ou de mobilité professionnelles

• **10 cycles de formation métiers :**

- Professeurs du 1er degré - Professeurs du 2nd degré - Personnels d'éducation – CPE
- Psychologues de l'Education nationale, EDA, EDO
- DDFPT
- Personnels d'accompagnement : AEESH cf plan de formation FPPF
- Personnels administratifs et techniques - Personnels sociaux et de santé
- Acteurs RH et de la formation
- Personnels d'encadrement

1- Le DFCI, portail de la formation continue

Le site du département de la formation continue (DFCI)

Les formations associées à chaque cycle sont consultables sur l'espace en ligne du département de la formation continue à compter du 12 août 2024 : <https://www.education.pf/programme-academique/>

L'iPRAF : plateforme de consultation

Accessible depuis le site du DFCI, la consultation du PRAF en ligne (iPRAF) constitue un moyen de consultation de l'offre de formation. Le iPRAF dispose d'un moteur de recherche par thématique de formation (mot clé). <https://applications.education.pf/paf/>

Chaque action de formation présente un type de candidature précis :

- Avec candidature individuelle ;
- Sans appel à candidature.

Les stagiaires seront désignés par les prescripteurs de formation pour les stages sans appel à candidature (public désigné). Pour les enseignants du privé, les désignations des prescripteurs seront soumises à avis de l'autorité hiérarchique.

2- L'accès individuel à la formation

Les formations des cycles inter-métiers, inter-catégoriels s'adressent à tous les personnels de l'académie, quel que soit leur métier et le segment de leur carrière.

Gaia : plateforme d'inscription

L'accès individuel à la formation s'effectue depuis GAIA « *Module individuel* » des personnels accessible via le portail arena <https://extranet.ac-polynesie.pf/arena>

Les codes des dispositifs nécessaires à l'inscription aux formations à candidature individuelle sont disponibles sur l'ipraf : <https://applications.education.pf/paf/>

Le guide pour l'inscription individuelle est téléchargeable : <https://www.education.pf/wp-content/uploads/2024/07/Guide-Gaia-DFCI-2024-2025.pdf>

Les campagnes d'inscription et d'avis

La campagne d'inscription aux formations à candidature individuelle se déroulera **du vendredi 12 août au vendredi 13 septembre 2024 inclus** :

1. L'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale est sollicité. En cas d'absence d'avis, l'avis favorable est retenu par défaut.

2. Un avis favorable n'engage pas la participation à la formation. La participation sera conditionnée à la capacité d'accueil prévisionnelle.

3. Les formations seront mises en œuvre si elles ont recueilli suffisamment de candidatures et sous réserve des budgets disponibles.

4. Le nombre de vœux est limité à 5.

La campagne d'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale se déroulera **du 13 septembre au 30 septembre 2024**.

3- La gestion individuelle des formations

Sofia FMO, nouvelle plateforme de gestion

SOFIA-FMO est un outil de pilotage de la formation qui s'adresse à l'ensemble des personnels. L'application est accessible via le portail arena : <https://extranet.ac-polynesie.pf/arena>

SOFIA-FMO permet au stagiaire de :

- Consulter le calendrier des formations auxquelles il est convoqué ;
- Se signaler absent au stage ;
- Communiquer avec les formateurs.

Deux courriels seront automatiquement adressés **au stagiaire sur son mail académique** :

- En amont de la formation : un mail informant le stagiaire qu'il est convoqué et qu'il recevra un ordre de mission par la voie hiérarchique qui seul aura valeur de convocation.
- Le dernier jour de la formation : dans le cadre de la mise en place d'une démarche qualité, le stagiaire sera invité à renseigner en ligne un questionnaire d'évaluation.

4- Le CV i-prof : traçabilité du parcours de formation

Dans le cadre de traçabilité des parcours et du développement professionnel, les activités en tant que stagiaire ou formateur seront compilées automatiquement dans I-prof depuis l'application GAIA.

5- Le calendrier des opérations

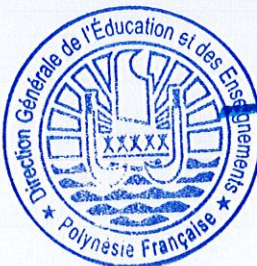
Dates	Opérations	
	1 ^{er} degré	2 nd degré
04 juillet 2024	Publication du plan de formation académique 2024/2025	
Du 12 août au 13 septembre 2024	<u>Période d'inscription individuelle</u>	
A partir du 12 août 2024	Mise en œuvre des formations à candidature désignée (Sans remplacement)	Mise en œuvre des formations : • À candidature désignée ; • Préparation aux concours et certifications.
26 août 2024	Mise en œuvre des formations gagées sur la brigade de formation	
13 au 30 septembre 2024	<u>Pour les inscriptions individuelles</u> Campagne d'avis des IEN, des chefs d'établissements et des chefs de services	
14 octobre 2024	Mise en œuvre des formations <u>à inscriptions individuelles</u>	

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Ministre et par délégation

Copies :

MEE 1
DGEE
/DFCI 1



Rainui HUGON